



Conseil municipal du 13 mars 2023

Délibération n° 11-23

Objet : Vote du compte administratif 2022

Date de convocation : 03/03/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Christian CECILLON

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

I. LE CONTEXTE

Conformément au principe de l'annualité, le budget communal doit être exécuté au cours de l'année civile et clôturé au 31 décembre de cette même année.

Le comptable public doit établir son compte de gestion puis, il le transmet au Maire qui le présente pour vote au Conseil municipal.

De la même manière, l'ordonnateur pour la commune de Mornant, le Maire, dresse le bilan financier de l'exercice budgétaire et indique au conseil municipal les résultats de l'exécution du budget : il s'agit du compte administratif (annexes 1, 2 et 3– exercice 2022).

II. LA PROPOSITION

Pour 2022, les résultats sont les suivants :

EXERCICE 2022- Budget de la commune - Compte Administratif				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>crédits inscrits au budget, DM incluses</i>	7 172 333,00 €	7 172 333,00 €	6 140 000,00 €	6 140 000,00 €
Opérations de l'exercice	5 259 597,30 €	5 135 569,01 €	5 070 825,20 €	6 522 310,91 €
<i>taux de réalisation sur budget 2021</i>	<i>73,33%</i>	<i>84,91%</i>	<i>82,59%</i>	<i>110,30%</i>
Résultat de l'exercice (N)		-124 028,29 €		1 451 485,71 €
Résultat reporté (N-1)		954 331,48 €		250 000,00 €
Résultat de clôture (N-1 + N)		830 303,19 €		1 701 485,71 €
Restes à réaliser	563 599,96 €	486 216,46 €		
RESULTAT DEFINITIF (résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)		752 919,69 €		1 701 485,71 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'ensemble du compte administratif :

- Les exécutions 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- La sincérité des restes à réaliser ;
- Les résultats du compte administratif 2022.

La commission *Ressources*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le compte administratif – exercice 2022.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER